

### L'ASSURANCE SOCIALE

#### LA COMMUNICATION DE NUMÉROS MATRICULES OU DE DOSSIERS À CERTAINS MINISTÈRES OU ORGANISMES

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère transmet-il les numéros d'assurance sociale ou des dossiers personnels à d'autres ministères, en particulier à celui du solliciteur général, à des organismes comptables au solliciteur général ou à des sociétés de la Couronne?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je ne crois pas, monsieur l'Orateur. Je vais vérifier, mais je suis certain que non.

\* \* \*

### LA LOI SUR L'IMMIGRATION

#### LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATRICE

**M. John Gilbert (Broadview):** Je pose ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu les retards en ce qui concerne les immigrants et les appels, quand présentera-t-il une mesure pour modifier la loi sur l'immigration et les règlements connexes? Le fera-t-il avant la fin de juin?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Je l'espère, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LES INDEMNITÉS DE SESSION ET LES FRAIS DES DÉPUTÉS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 avril, de la motion de l'honorable M. MacEachen: Que le bill C-242, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les allocations de retraite des députés et la loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement de ce débat vendredi après-midi, j'ai parlé d'un certain nombre de considérations dont on devrait tenir compte en traitant de la rémunération des députés. A titre de député de Regina-Est, j'ai parlé des répercussions que cette mesure législative aurait sur mes commettants et de l'effet que produiraient sur eux d'autres mesures adoptées au cours de la présente législature.

Je songe en particulier à la lettre que j'ai reçue d'un agriculteur de ma circonscription, contenant une copie d'une lettre qu'il avait envoyée au ministre de la Main-

[L'hon. M. Mackasey.]

d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), chargé de la Commission canadienne du blé. Il s'agit en l'occurrence d'un petit agriculteur; il n'a qu'une motié de terre, par contre très productive. Le programme de réduction des emblavures de 1970 l'a atteint car, étant donné la superficie restreinte de son exploitation, sa liberté d'action se trouvait passablement réduite. Il ensemença une cinquantaine ou une soixantaine d'acres en blé et quelques acres en céréales secondaires. Il eut une bonne récolte, certaines cultures donnant jusqu'à 40 boisseaux l'acre. Mais dès qu'il voulut livrer les céréales, il s'en trouva empêché par les règlements du programme LIFT, et ce n'est qu'à grand-peine qu'il réussit à acheminer de minimes quantités du grain récolté en 1970. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a eu l'amabilité de me transmettre une copie de sa réponse à ce fermier. Il lui disait en résumé: Nous allons inaugurer toutes sortes de programmes sous peu et le plan de stabilisation ne sera pas préjudiciable aux petits agriculteurs. Le ministre a également indiqué que le programme de réduction des emblavures n'avait, d'après lui, causé aucun tort à ce fermier.

Si j'ai bonne mémoire, cet homme n'avait pour vivre en 1970 qu'un revenu de \$3,400 en espèces, sur lequel il devait prélever ses frais d'exploitation et les frais de subsistance de sa famille. C'est scandaleux. Des programmes ministériels ont été préjudiciables à des gens comme lui et c'est pour cela et pour bien d'autres raisons que j'ai l'intention de voter contre le bill. Je m'y opposerais même s'il ne devait entrer en vigueur qu'après les prochaines élections fédérales, et je le dis parce qu'il faut, selon moi, aborder la question d'une tout autre façon.

On s'est demandé si les députés devraient ou non accepter une telle augmentation. Arguties que tout cela. Je tiens à dire à la Chambre que je vais prendre des mesures pour que le revenu supplémentaire qui pourrait me revenir ne soit pas pour moi un gain personnel du point de vue financier. Cette situation s'appliquera dans mon cas durant tout le reste de la législature actuelle. Dire qu'il ne tient juste qu'aux députés de refuser une partie quelconque des fonds qu'on leur accorde, c'est un raisonnement que je n'accepte pas. Quelle que soit la décision de la majorité de la Chambre des communes à ce sujet, tous les députés devraient être sur le même pied. Je n'admettrai certes pas que l'on donne à mes services une valeur inférieure à ceux d'autres députés; les électeurs de Regina-Est se prononceront à ce sujet en temps utile. Ma situation ne comporte aucun concept contractuel intéressant la vie du Parlement. J'ai déjà dit que je m'opposais à toute augmentation de nos indemnités pendant cette présente session. Cette déclaration était provoquée par notre niveau actuel de traitement, par la situation générale des députés et par la nature générale des politiques gouvernementales en ce qu'elles ont affecté mes électeurs et tous les Canadiens.

J'ai été mécontent de ce qu'on a dit du pourcentage que représentaient les modifications proposées par la mesure dont nous sommes saisis. L'effet en est malheureux car il tente à minimiser la signification réelle de ces modifications. Parler d'augmentations sous forme